

novembre 2000

LIGNE GRAND-BRULÉ -VIGNAN

Pauline Mc Laughlin

Résidente d'Huberdeau, opérant avec mon époux un commerce familial.

JE DIS NON au projet GRAND BRULÉ VIGNAN ,parce qu'il affectera éventuellement l'équilibre naturel du milieu aquatique et faunique.

Plusieurs concitoyens(es) auront a subir une diminution de leur qualité de vie et de la valeur de leurs investissements.

Je suis persuadée qu'il ya plusieurs lacunes dans la présentation de ce dossier .

1) La grande société d'état semble ignorer les rapports entre la leucémie infantile et les champs électromagnétiques.Des doutes persistants démontrent une relation entre l'exposition chronique aux champs eletromagnétiques et la leucémie chez les enfants.

*Voir annexes ci-joint.

2) Le manque de connaissances a long terme des effets néfastes des phytocides et défoliants sur l'environnement et la santé des gens.

3) La négligence d'hydro-Québec de ne pas avoir étudié de plan d'urgence,advenant un déversement accidentel de produits chimiques.

4) Une interprétation biaisé de la réelle nécessité de la ligne GRAND -BRULÉ VIGNAN.

Alimentation de l'Outaouais,ou vente et exportation de l'electricité???

5) D'après des études faites par Poly-Geo en septembre 2000 l'eau du Lac a la Loutre est d'une qualité exceptionnelle, pourquoi prendre le risque de détériorer ce bassin naturel d'eau potable.

Je termine en pensant aux paysages menaçants que nous montrera le corridor bruyant et inesthétique du transport d'électricité d'hydro-Québec. Il empêchera à tout jamais le développement future de cette zone touristique de notre municipalité.

Le patrimoine écologique de nos enfants sera toujours entaché par les empreintes terrestres, et la pollution visuelle qu'offrira une telle ligne.

Pauline de la Roche

AVANT PROPOS

Comme l'écrivait MARCUSE en 1964 dans *Industrialisation et Capitalisme* "... Peut-être le concept de la raison technique est-il lui-même idéologique ? Ce n'est pas seulement son utilisation, c'est bien la technique elle-même qui est déjà domination sur la nature et sur les hommes, une domination méthodique, scientifique, calculée et calculante. Ce n'est pas après coup seulement, et de l'extérieur, que sont imposés à la technique certaines finalités et certains intérêts appartenant en propre à la domination. Ces finalités et ces intérêts entrent déjà dans la constitution de l'appareil technique lui-même. La technique, c'est d'emblée tout un projet socio-historique : en elle se projette ce qu'une société et les intérêts qui la dominent ont l'intention de faire des hommes et des choses. Cette finalité de la domination lui est consubstantielle et appartient dans cette mesure à la forme même de la raison technique".

MARCUSE dans sa conception de la technique a donc défini ce que bien des auteurs actuellement tentent de démontrer par leurs travaux. Cette technique support du progrès et du confort n'est-elle pas en train de créer une domination ? Celle des intérêts financiers sur la santé de l'homme en créant des nuisances insidieuses et progressives qui risquent à terme de devenir des dangers pour l'humanité.

Domination de la technique créant le progrès qui amène plus de facilité et de confort mais dont la contre partie pourrait être la création de pathologies redoutables à effets irréversibles si l'on ne prend pas certaines mesures. Sous les plus belles roses se cachent souvent de redoutables épines.



Peut-on actuellement cesser d'utiliser l'énergie électrique, s'éclairer à la chandelle, communiquer par des signaux de fumée et ne plus avoir d'informations rapides par la radio et la télévision en un mot nier les avantages de la civilisation ? Évidemment non, mais l'on se doit de prendre des mesures correctives appropriées rapidement sinon la note pourrait être lourde à payer. Nous arrivons au point de "non-retour" : dans le N° 16 des CHE de l'OMS (1981) on peut lire : "... *Les expositions résultant des sources artificielles d'ondes électromagnétiques et de micro-ondes peuvent être supérieures de plusieurs ordres de grandeur à l'exposition résultant des radiations naturelles et l'homme en tant qu'espèce, N'A AUCUNE POSSIBILITÉ DE S'ADAPTER au niveau des fréquences radio électrique et hyperfréquences observées dans le milieu ambiant (Presman 1960)*" Et nous sommes en 2000 et bien que les recherches menées jusqu'à maintenant puissent être parfois contradictoire, le public reste inquiet et demande que la lumière soit faite.

Il s'est tenu à Londres un colloque destiné aux parlementaire le 15 juin 1999 dont Favresse a rapporté les principaux éléments sur le site Teslabel où on peut lire ceci " Que la pollution électromagnétique s'accroît à toute

réactions entre les bio molécules.

Cette théorie est aussi celle de Depris; selon ce physicien que je cite "Les nouvelles tendances de l'approche de la physique moderne tendent à réunifier les composantes de l'étude des êtres vivants et de la matière.

Jusqu'alors les différents spécialistes de la physique, de la chimie, de la médecine ou de la biologie étudiaient puis enseignaient ces disciplines en prenant garde de bien conserver des frontières, chaque passage étant considéré comme une entorse grave aux règles établies et voulues universelles.

Depuis peu, des physiciens proposent des visions de réunification allant jusqu'à l'idée de l'étude de la médecine comme une branche de la physique appliquée aux formations cellulaires.

Les êtres vivants sont formés de cellules, cellules formées de molécules, molécules composées d'assemblages d'atomes et atomes eux-mêmes composés de particules élémentaires.

Cette connaissance de base nous permet déjà de supposer que tout ce qui agira sur les particules élémentaires, en remontant la chaîne de composition du vivant, agira aussi sur l'être complet que peut être l'homme ou l'animal" (Daniel Depris: conférence à St Girons).

De nombreux scientifiques et de médecins commencent à prendre conscience du problème de la possible nocivité des ondes EMNL. Il en est de même d'une partie de la population qui depuis une vingtaine d'années s'inquiète quant aux effets éventuels sur la santé des champs magnétiques de 50 Hz pour l'Europe et de 60 Hz pour l'Amérique du Nord liés aux lignes de transport de force. Ce mouvement populaire a provoqué la mise en route d'un grand nombre d'études. On a souvent dans le domaine de l'épidémiologie décelé des risques plus élevés de leucémies et de cancer du cerveau. **Mais en l'absence de connaissances d'un mécanisme biologique scientifiquement expliqué, on ne peut parler de relation de causalité mais on peut trouver des corrélations statistiques compte tenu de l'exposition au risque et du nombre plus grand de manifestations pathologiques découvertes.** En attendant plus ample information, les expériences sur les animaux ont démontré que les champs magnétiques à 50 Hz ont un effet promoteur ou co-promoteur sur la cancérogenèse. **On peut constater actuellement que le nombre des cancers que l'on guérit est en augmentation alors que paradoxalement le nombre de gens qui meurent du cancer augmente? N'y aurait il pas un facteur environnemental? Peut être s'agit il des rayonnements EMNI?**



Dans cette étude nous consacrerons un premier chapitre à l'étude des basses fréquences, en présentant de façon objectives les possibles effets nocifs. Notre second chapitre passera en revue les fréquences se situant de 150 Khz jusqu'aux SHF, comprenant les fréquences "radio-fréquences" et les VHF, UHF et SHF utilisées surtout dans les radiocommunications, les transmissions par satellite et les émetteurs de télévision, **sans oublier la vague des téléphones mobiles en train de déferler pour lesquels a pris corps un chapitre particulier qui s'étoffe de jours en jours suivant en cela la**

novembre 1998

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES ET SANTE PUBLIQUE :

FREQUENCES EXTREMEMENT BASSES (ELF)

Nous sommes tous exposés à un ensemble complexe de champs électromagnétiques (CEM) de différentes fréquences qui sont omniprésents dans notre environnement et cette exposition devient de plus en plus importante à mesure que la technologie progresse et que les nouvelles applications se multiplient.

S'il n'est pas question de remettre en cause les avantages énormes apportés par l'électricité dans la vie de tous les jours et notamment dans le domaine de la santé, le grand public se préoccupe de plus en plus, depuis une vingtaine d'années, des effets nocifs potentiels de l'exposition aux champs électriques et magnétiques de fréquence extrêmement basse (ELF). Cette exposition résulte principalement du transport et de l'utilisation de l'énergie électrique aux fréquences de 50/60 Hz.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) étudie les problèmes de santé associés à l'exposition aux champs électromagnétiques dans le cadre du projet international CEM. Toutes les conséquences sur la santé doivent être clairement identifiées et des mesures correctives appropriées devront être prises si le besoin s'en fait sentir. Les résultats des recherches menées jusqu'à maintenant sont souvent contradictoires, ce qui ajoute à l'inquiétude du public en entretenant la confusion et la crainte que l'on ne puisse arriver à aucune conclusion fiable en matière de sécurité.

Le présent aide-mémoire vise à fournir des informations concernant l'exposition aux champs ELF et ses incidences éventuelles sur la santé dans la vie de tous les jours et sur les lieux de travail. Ces informations proviennent d'une étude de l'OMS sur la question et

entreprendre de nouvelles études pour déterminer si ces effets étaient réels. En juin 1998, le NIEHS a réuni un groupe de travail international pour évaluer les résultats de ces recherches. Le groupe a conclu, en se fondant sur les critères établis par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), que les champs ELF devaient être considérés comme «peut-être cancérigènes pour l'homme».

«Peut-être cancérigène pour l'homme» est la plus basse des trois catégories («peut-être cancérigène pour l'homme», «probablement cancérigène pour l'homme» et «cancérigène pour l'homme») utilisées par le CIRC pour classer les preuves scientifiques d'une éventuelle cancérigénicité. Le CIRC utilise deux autres catégories pour classer les indices scientifiques de cancérigénicité potentielle : «non classable» et «probablement non cancérigène pour l'homme», mais le groupe de travail du NIEHS a estimé qu'il avait suffisamment d'arguments pour éliminer ces deux catégories.

La catégorie «peut-être cancérigène pour l'homme» est appliquée à un agent pour lequel il existe des indices limités de cancérigénicité chez l'homme et des indices insuffisants chez l'animal d'expérience. La classification est donc fondée sur le poids des arguments scientifiques et non sur le degré de cancérigénicité ou de risque de cancer présenté par l'agent en question. Ainsi, «peut-être cancérigène pour l'homme» signifie que les indices crédibles laissant penser que l'exposition aux champs ELF pourraient causer un cancer sont limités. S'il n'est pas exclu, au vu des données disponibles, que l'exposition aux champs ELF puissent provoquer un cancer, de nouvelles recherches rigoureuses et mieux ciblées sont maintenant indispensables pour résoudre cette question.

La décision du groupe de travail du NIEHS se fonde principalement sur une cohérence apparente dans des études épidémiologiques laissant entendre que le fait de résider à proximité de lignes de transport d'électricité était associé à un risque apparemment plus élevé de leucémie chez l'enfant. Ce lien a été confirmé par des études établissant une relation entre l'incidence de la leucémie infantile à proximité des lignes de transport électrique et les champs magnétiques mesurés dans les habitations sur une période de 24 heures. En outre, le groupe de travail a trouvé quelques indices d'une augmentation de l'incidence de la leucémie lymphocytaire chronique en milieu professionnel.

Projet international CEM

Le Projet international CEM de l'OMS a été lancé pour

résoudre les problèmes de santé posés par l'exposition aux champs électromagnétiques. La documentation scientifique a été analysée et les points restant à éclaircir ont été identifiés. A la suite de ce travail, un programme de recherche a été établi pour les prochaines années en vue de mieux mesurer les risques pour la santé. Le CIRC a prévu de réunir en 2001 un groupe spécial qui évaluera les résultats. L'OMS adoptera ensuite les conclusions du CIRC et procédera à une évaluation des risques autres que les risques de cancer, évaluation qui devra être terminée en 2002. On trouvera plus d'informations à ce sujet sur la page d'accueil du Projet CEM de l'OMS à l'adresse suivante : <http://www.who.ch/emf/>.

Normes internationales

La Commission internationale de Protection contre les Rayonnements non ionisants (ICNIRP) a publié des directives sur les limites d'exposition à tous les CEM. Ces directives offrent une protection suffisante contre les effets connus sur la santé et contre ceux qui peuvent se produire lorsque l'on touche un objet chargé dans un champ électrique externe. Les limites d'exposition aux CEM recommandées dans de nombreux pays sont dans l'ensemble très proches de celles de l'ICNIRP, qui est une organisation non gouvernementale (ONG) officiellement reconnue par l'OMS et partenaire à part entière du Projet international CEM. L'ICNIRP réexaminera ses directives lorsque le Projet CEM aura terminé sa nouvelle évaluation des risques.

Mesures de protection

Les objets de grandes dimensions constitués de matériaux conducteurs, comme les grilles, barrières ou autres structures métalliques, installées de façon permanente à proximité de lignes électriques à haute tension, doivent être mis à la terre. Dans le cas contraire, ils peuvent accumuler une charge électrique telle que, si une personne s'en approche ou les touche, elle risque de ressentir un choc désagréable. Une telle secousse peut aussi se produire lorsqu'une personne touche un véhicule stationné au-dessous ou à proximité d'une ligne à haute tension.

Grand public : Etant donné que les données scientifiques actuelles sont peu concluantes et n'établissent pas que l'exposition aux champs ELF normalement présents dans notre environnement habituel ont des effets néfastes sur la santé, aucune mesure spécifique ne s'impose pour le public en général. Là où il existe des sources d'exposition à des champs ELF élevés, leur accès est généralement